

La louange est adressée à Allah, le Dieu Unique, Juste et Tout Puissant. Que le salut et la paix, ainsi que la miséricorde d'Allah soient sur notre Prophète, Mohamad, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivront dans la bonne direction, jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci étant, Allah le Très Haut nous interpelle en disant : *ô croyants ! Que des gens ne se raillent pas d'autres, car ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux... [49;11]*, nous interdisant ainsi la moquerie et la raillerie gratuites, basées sur la méchanceté ou sur la jalousie, car ceci constitue au sens du verset à de la perversité, ce qui ne convient pas à un croyant. Ainsi est-il interdit de dénigrer une personne du fait de ses origines ou de son rang social, de son physique ou de ses moyens modestes. Quant à ce qui est de dénoncer nos propres excès, ou ceux d'une partie des nôtres, de manière objective et argumentée, tout en rappelant leurs qualités, et en ne remettant pas en cause la sincérité de leur foi, cela ne constitue en aucun cas de la moquerie, mais répond plutôt de l'obligation qui est nôtre d'encourager le bien et d'empêcher le mal, afin d'éviter la malédiction Divine, dont parle le hadith du Prophète : *Par Dieu vous encouragerez au bien et vous empêcherez le mal... [Al Tirmidhi, hassan]*. Cela répond aussi de la nécessité de réforme à laquelle nous appelle le Coran et le message des prophètes : *Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que de Dieu. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant [11;88]*.

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.

Les justes de la communauté [2/5]

Entre 'salafisme' et 'modernisme' (1/2)

Allah le Très Haut dit dans Son Livre : *C'est ainsi que nous fîmes de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez modèles/ témoins aux gens, tout comme le Prophète vous est modèle/ témoin [2;143]*. Après avoir vu le mois dernier, deux des caractéristiques majeures de la voie du juste milieu [*al wassatiya*] que sont *al tayyisir* et *al tabchir*, nous allons aborder la position médiane, et juste à adopter vis-à-vis de deux courants contemporains, ayant chacun la prétention de vouloir réformer l'Islam, ou plutôt la compréhension que les musulmans en ont, et de combattre les superstitions et les coutumes étrangères à la religion, chacun à sa manière. Ces deux mouvances sont les courants dits *salafi* et 'moderniste'. Nous tâcherons de mentionner à chaque fois de manière brève et claire, leurs caractéristiques principales, leurs qualités et leurs défauts, cherchant par là la réforme [*al islah*] et non le dénigrement et la moquerie : *ô croyants, qu'un groupe ne se moque pas d'un autre groupe, ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux [49;11]*.

Le courant 'salafi'

Pour le premier courant, la réforme ne peut se faire qu'en revenant aux fondements de notre religion. Ce retour aux sources pures

que sont le Coran et la Sounnah authentique doit être joint à la compréhension qu'en avaient nos pieux devanciers : c'est-à-dire les trois premières générations de l'Islam que sont les compagnons du Prophète, leurs disciples et les élèves de ceux-là. C'est à leur sujet



que l'Envoyé ﷺ dit : *Les meilleurs de ma communauté, sont les gens de ma génération, puis celle qui les suivra puis celle qui la suivra [Al Boukhari & Mousslim]*. Ce sont ces générations qui, de part leur proximité avec le Prophète ﷺ et la Révélation, avaient la meilleure compréhension et la pratique la plus saine de l'Islam. C'est eux que l'on appelle '*al salaf al sâlih*' : les pieux prédécesseurs. C'est de là qu'a été tiré le qualificatif de *salafi* qui décrit les divers courants et mouvements, qui prennent ces trois générations pour modèle de référence dans leur compréhension et leur pratique de

l'Islam, et qui appellent les musulmans à en faire de même.

Si on ne peut que louer et prendre exemple sur un tel mouvement, du point de vue théorique, il n'en reste pas moins que certains groupes [*djama'at*] s'affilient à ce courant de pensée commettent des erreurs et des exagérations religieuses [*ghoulouwa fiddin*], desquelles nous devons nous éloigner. Nous en citons quelques unes.

Le fait d'interdire de suivre l'une des quatre écoles alors que toutes ces écoles sont fondées sur le Coran et la Sounnah [Voir article [Les quatre écoles](#)]. Or, tout le monde n'est pas juriste, et tout le monde, loin de là, n'a ni les outils ni la connaissance nécessaire ni même l'accès aux ouvrages de référence pour déduire seul les règles des Textes ! C'est pour cela que le suivi [*al ittiba'*] d'une école reconnue ou d'un Imam compétent et bien formé, est recommandé pour les profanes que nous sommes. Quant au mimétisme [*taqlid*] que condamne le Coran, il consiste à prendre pour modèle la personne pas suffisamment instruite au niveau religieux ou pas assez compétente : *Et quand on leur dit : Suivez ce que Dieu a fait descendre, ils rétorquent : Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres. - Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne*

direction ? [2;170].

Le fanatisme vis-à-vis des chyououkh en pensant que quiconque adopte un avis contraire à son cheikh ou à son *minhaj* est dans l'erreur ou suit sa passion. Ce défaut, n'est pas propre aux groupes *salafis*, mais se retrouve chez beaucoup de *djama'at*. Alors, puisque nul n'est infallible après le Prophète ﷺ, pas même Malik, Al Shafii, Abou Hanifa ou Ahmad, à plus forte raison, nous ne pouvons pas considérer comme infallibles, les *chyououkh* contemporains quels qu'ils soient ! Et à tous nous rappelons ces paroles du *Cheikh al Islam*, Ibn Taymiya qui disait : *Quiconque surestime une personne quelle qu'elle soit, aime ou déteste selon qu'on est ou pas en concordance avec ses paroles et ses actes, fait parti de 'ceux qui ont divisé leur religion et fondé des sectes' [30;32]. Dans une autre des ses fatwas le Cheikh al Islam dit : il n'est pas permis de se lier à un cheikh, considérant comme amis ceux qui le suivent et comme ennemis ceux qui ne le suivent pas, mais on doit plutôt prendre pour amis les gens de la foi et ceux dont on connaît la piété...*

Le fait de se montrer ferme ou intransigent dans des sujets secondaires [*al fourou' wal moutaghayyirat*]. Comme nous l'avons vu le mois dernier, la fermeté n'est requise qu'en ce qui concerne les fondamentaux [*al oussoul wa-thawabit*]. Or pousser la fermeté jusque dans les sujets de divergences entraîne certains de nos frères à ne pas reconnaître la divergence d'opinion tolérée et à **dénigrer leur frère**, pour un avis qu'il suit, en l'accusant de suivre sa passion. Pourtant, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : *il suffit comme défaut que de mépriser son frère musulman [Mousslim]*. De plus, l'histoire démontre que la fermeté dans les sujets secondaires

conduit souvent certains Mouftis à faire preuve tôt ou tard de laxisme dans des sujets fondamentaux, touchant aux choses sacrées.

La tendance au littéralisme, c'est-à-dire à se focaliser sur le sens littéral des Textes, **au dépend de leur sens** [*Cf. Entre la lettre et l'esprit*], ce qui a poussé certains savants à qualifier ces mouvements de *néo-dhahirites* en référence à l'école littéraliste de Dawoud Ibn 'Ali. Or si l'approche littéraliste des Textes est tolérée, comme dans le cas du groupe de compagnon auquel le Prophète ﷺ recommanda de ne pas prier la 'asr avant d'arriver au quartier des *bani Quraydha*, pour les inciter à se dépêcher d'y aller, et qui fit la prière après la tombée de la nuit, pour respecter à la lettre la directive prophétique ; cela peut poser problème, lorsque cette approche va à l'encontre des objectifs des Textes ou de l'intérêt général [*maslahah al dinniya*]. Nous avons déjà cité l'exemple de la détermination du début de mois de Ramadan et de sa fin, par le calcul ou l'observation visuel [*Cf. La Sounnah entre la fin et les moyens*].

L'exagération dans le tab-di' ou dans le fait de qualifier beaucoup de pratiques d'innovations [*bida'a*] alors qu'elles ne le sont pas. Ainsi, certains de nos frères qualifient l'utilisation du chapelet [*tasbih*] pour le *dhikr*, ou le fait de réciter le Coran ou d'invoquer Allah en groupe, ou le fait de lever ses mains lors des invocations, d'innovations et ceux qui pratiquent cela d'innovateurs, alors que ces opinions sont admises par de nombreux savants, quand il ne s'agit pas de la majorité [*al jourmhour*] qui s'appuient sur le Livre et la Sounnah. Or comme nous l'avons vu, on ne peut qualifier d'innovation qu'une pratique qui ne s'ap-

puie sur aucun Texte [*Cf. Le rejet des innovations*]. Le pire est lorsqu'au nom de ces sujets, les frères se lient ou se fâchent les uns les autres [*al wala wal bara*], et cela constitue une véritable innovation, qui a pour conséquence de diviser les rangs et de susciter l'inimitié.

Le fait d'élargir les domaines des grands péchés et des interdits. Comme le fait de juger que celui qui rase sa barbe est un pervers dont on ne peut accepter le témoignage, ou pire de remettre sa foi en cause ; ou encore le fait de considérer qu'écouter de la musique est un péché capital. Il y a dans l'Islam des sujets de consensus et d'autres qui font l'objet de divergences, comme il y a des actes qui remettent en cause l'Islam de la personne, et d'autres qui sont des péchés majeurs et d'autres qui sont des péchés mineurs. Si rendre licite ce qu'Allah a interdit est au minimum un péché capital, interdire ce qu'Il a autorisé en est un également. Tout mettre au même niveau contribue à semer la confusion dans l'esprit des musulmans et à donner à tous une image déformée de notre religion.

La critique destructive des savants qui ne sont pas de leur minhaj. Il y a une critique constructive, qui vise la réforme et qui fait partie de la *nassiha* obligatoire. Mais il y a une autre critique destructive qui vise à humilier la personne, en concentrant son regard sur ses présumées erreurs en se taisant sur ses qualités nombreuses, ses œuvres et ses efforts au service d'Allah et de sa religion. Ce genre de critique s'appelle en arabe *al fadiha*. Certains *chyououkhs* de ce courant, au nom de la dénonciation des erreurs et au moyen de la réplique (*radd*) systématique, n'ont épargné que peu de nos sa-

vants. Même l'Imam Al Nawawi et le *hafidh* Ibn Hajar sont passés sous le feu de leurs critiques ! *Qu'Allah nous réforme tous et nous guide au droit chemin !*

La non ou mauvaise prise en compte du contexte.

Quelques-uns de nos frères pensent bien faire en propageant dans nos villes et nos mosquées, des *fatwas* qui proviennent d'autres régions du monde, et qui ont été éditées à destination d'autres populations avec leurs propres histoires et leurs propres cultures. Citons par exemple l'interdiction faite à la femme musulmane de conduire, ou l'obligation pour elle de couvrir son visage et ses mains etc. En dehors du fait, que ces avis sont très discutables et discutés par de nombreux savants, y compris dans ces régions du monde, nous devons quant à nous, nous demander s'ils sont adaptés à la situation qui est la nôtre ici. Or si les fondements [*al thawabit*] ne changent pas d'une époque à une autre ou d'une région à une autre, il n'en va pas de même des ramifications de la Loi [*al fourou'*], qui peuvent et doivent même changer, et c'est cela qui garantit la pérennité et l'essor de l'Islam. C'est ainsi que l'Imam al Shafii est connu pour avoir eu deux *madhab* : son école de Bagdad et son école du Caire. En effet, face à des populations et un contexte différents, loin de se renier, l'Imam al Shafii a dû revoir beaucoup de ses avis qui n'étaient pas adaptés à la nouvelle situation. Le juriste doit en effet prendre en considération le contexte [*al waqi'*] et les coutumes locales [*al ourf*] dans l'émission de ses avis. Ibn al Qayyim résume cela en disant que le *faqih* est celui qui arrive à concilier les Textes à la réalité du terrain, et que chaque époque a ses règles.

Et Allah sait mieux.

La vie du Prophète ﷺ

Hommage

'O gens ! Rendez-leur visite dans leurs tombes et saluez-les. Par celui qui tient mon âme en Sa main, il n'y a pas de musulman qui les salue, jusqu'au jour de la résurrection, sans qu'ils ne lui rendent son salut' [Al Tabaqat Al Koubra 3/121]. Telles ont été les paroles du Prophète ﷺ adressées à ses compagnons, et plus généralement à l'ensemble des musulmans, concernant les martyrs tombés à Ouḥoud. Il semble nécessaire alors de rendre hommage à ces hommes à travers l'évocation de la vie de deux d'entre eux dont la mort a particulièrement attristé le Prophète ﷺ.

Mous'ab ibn 'Oumayr appartenait à la jeunesse dorée de La Mecque pour qui la vie se limitait aux mondanités. Il était connu pour son raffinement, son élégance, son bon caractère et son éloquence. Malgré son jeune âge, il fréquentait les assemblées des dirigeants Mecquois, qui appréciaient sa présence, ce qui lui permit d'entendre parler de l'appel du Prophète Moḥammad. Sa curiosité ainsi que sa grande intelligence le poussa à méditer sur cet appel, si bien qu'il fut rapidement séduit par cette vérité sublime, délaissant ainsi les assemblées luxueuses et les plaisirs de la jeunesse pour rejoindre secrètement les modestes assises de la maison d'Al Arqam où le Coran était récité en toute discrétion, et où les cœurs s'imprégnaient de la grandeur d'Allah en compagnie du Prophète ﷺ.

Quand sa conversion fut découverte, il fut rejeté de tous et renié par sa mère qui le déshérita. Celui qui avait été le jeune homme le plus en vue de la Mecque était maintenant devenu méconnaissable, possédant à peine de quoi se couvrir, ce qui attristait le Prophète ﷺ qui le tenait en haute estime : *'J'ai vu Mous'ab Ibn 'Oumayr à la Mecque alors qu'il n'avait pas son pareil dans la considération, abandonné de tous en raison de son amour pour Dieu et Son Messager. [Al Tabaqat Al Koubra 3/117].'*

Du fait de sa douceur, de sa grande éloquence et de sa piété, il fut celui que le Prophète ﷺ choisit pour présenter et enseigner l'Islam aux habitants de Yathrib (Médine) à la suite du serment d'Aqaba, et ce malgré son jeune âge.

Il fut tué à Ouḥoud, alors qu'il portait l'étendard de l'armée musulmane, et lorsque l'on voulu l'enterrer, on ne trouva même pas de linceul qui put couvrir son corps entière-

ment. Voyant cela, le Prophète ﷺ dit : *'Je t'ai vu à la Mecque portant les plus beaux habits, la chevelure entretenue, et te voilà maintenant enseveli dans une grossière cape, la tête ébouriffée [Anasab al Achraf 1/336].'*

'Hamza ibn 'Abd al Mouttalib est le maître des martyrs [Al Tabarani, Al Hakim]. À la fois frère de lait et oncle du Prophète ﷺ, il était réputé pour son incroyable force physique et son courage hors du commun, qui lui valurent d'être craint de tous à la Mecque. Malgré son goût prononcé pour la boisson et les frivolités, Hamza était doté d'une grande spiritualité, et portait un profond respect à son neveu. Ainsi, lors de ses chasses solitaires dans le désert il lui arrivait souvent de méditer sur la création : *'J'ai erré des nuits durant dans les immensités du désert et j'ai pu me convaincre que Dieu ne peut être confiné dans un temple (la Ka'ba).'*

Il se convertit en réponse à une provocation d'Abou Jahl à l'encontre du Prophète ﷺ, et demeura par la suite un fervent défenseur de l'Islam et de son Prophète ﷺ. Ainsi, sa conversion fut un véritable coup dur pour les idolâtres et un immense réconfort pour les musulmans.

Lors de la bataille de Badr, il fut le premier à se lancer dans les combats et infligea d'énormes pertes aux idolâtres, à tel point qu'Oumayya Ibn Khalaf, l'ennemi d'Allah, en le voyant interrogea : *'Quel est cet homme parmi vous ayant la plume d'autruche à la poitrine ?'* on lui indiqua qu'il s'agissait de Hamza, et il répondit alors : *'C'est celui-là qui nous a ruinés !'* Il s'illustra ce jour-là par sa bravoure et son engagement dans la défense de l'Islam, si bien que le Prophète ﷺ le surnomma *'le lion d'Allah et de Son Envoyé [Al Hakim].'*

Comme nous l'avons déjà vu, il tomba en martyr pendant la bataille d'Ouḥoud. En voyant sa dépouille, le Prophète ﷺ ne put contenir sa tristesse et dit : *'Jamais malheur ne m'a affligé autant que ta mort ! Et jamais je n'ai connu une situation aussi dramatique que celle-ci.'*

Saluons ces deux hommes et tous ceux qui ont su abandonner leur position et les plaisirs d'ici-bas pour mettre toutes leurs compétences et leur vie au service de l'Islam, jusqu'au sacrifice ultime dans la voie de Dieu !

Que la paix soit sur vous tous, O martyrs d'Ouḥoud. Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions.

La patience dans l'épreuve

Parmi les impositions religieuses, rien n'est plus difficile que la patience sur le décret Divin, et rien n'est plus méritoire que l'agrément qu'on peut en éprouver. La patience est une obligation, alors que l'agrément est une vertu. La patience n'est difficile que lorsque la prédestination apporte ce que l'âme déteste, et cela n'est pas uniquement la maladie ou la souffrance physique, mais cela emprunte diverses formes qui amènent parfois la raison à rester confuse devant la sagesse de la réalisation de la prédestination.

[...] *J'ai médité sur un cas étonnant qui est que le croyant est frappé par un malheur et il invoque, et insiste, mais ne constate aucun signe d'exaucement. Alors qu'il est proche du désespoir, on observe son cœur, et s'il agrée la prédestination sans désespérer de la grâce d'Allah, généralement l'exaucement vient vite, car à ce moment la foi est sincère et elle domine Satan, et c'est là qu'apparaît la valeur des hommes.*

[...] *Les épreuves ont un terme connu par Allah, ainsi celui qui est éprouvé doit patienter jusqu'à ce que s'achève le temps de l'épreuve. Il a beau s'agiter avant l'heure, cette agitation ne lui sert à rien [...] il faut donc patienter jusqu'au terme.*

[...] *Celui qui est pressé cherche à rivaliser avec Celui qui administre, or ceci n'est pas compatible avec le rang de servitude qui est le sien.*

[...] *Prends garde de trouver long l'attente de l'exaucement ! Considère bien que ton Seigneur est Souverain et Sage dans Son administration, qu'Il sait ou réside ton intérêt, qu'Il veut te tester pour éprouver ton for intérieur, qu'Il veut te voir L'implorer, qu'Il veut te récompenser pour ta patience, et bien d'autres choses encore. Il t'éprouve en retardant l'exaucement pour que tu combattes les insufflations d'Iblis. Chacune de ces choses doit renforcer ta croyance en Sa bonté et entraîner ta reconnaissance envers Lui, car Il t'a jugé digne, à travers l'épreuve, de te tourner vers Lui pour L'invoquer. La pauvreté de celui qui a besoin de recourir à Lui est une vraie richesse !*

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

L'intercession (1/2)

Il m'a été donné de choisir entre l'intercession et l'entrée au paradis d'une moitié de ma communauté, j'ai choisi l'intercession, car elle est plus vaste et bien plus satisfaisante. Pensez-vous qu'elle soit destinée au saint croyant ? Non, elle est destinée aux pêcheurs souillés de mauvais actes [Al Boukhari].

Ainsi, le Messager ﷺ nous a-t-il informés qu'au jour Dernier, Dieu l'a honoré d'une particularité sur l'ensemble des prophètes et sur la création toute entière : il s'agit de l'intercession. Mais de quelle intercession parle-t-on puisqu'Allah dit dans son Livre : *Ne leur profitera donc point, l'intercession des intercesseurs [78;44] ?* Et si intercession il y a, de qui émanera-t-elle ? Sera-t-elle réservée exclusivement au Prophète ﷺ ? Et à qui sera-t-elle destinée ?

Dieu dit : *Dis : L'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre. Puis c'est vers Lui que vous serez ramenés [39;44].* Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné Sa permis-

sion et dont Il agréera la parole [20;109]. Nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission, et qui dira la vérité [78;38]. Le Très Haut nous informe donc de la réalité de l'intercession le Jour du Jugement et que celle-ci dépend de Lui et uniquement de Lui. Cette intercession adviendra de plusieurs manières comme nous l'étudierons dans un prochain article si Dieu le veut, et vise essentiellement à obtenir le salut pour des croyants ayant mérité le châtime divin du fait de leurs péchés. Néanmoins, elle est à opposer à l'intercession que le Coran a blâmé et qui constitue le plus grand des péchés, comprendre l'intercession au sens de l'association [al cha-fa'a al chirkiya] c'est-à-dire le fait d'invoquer ou de vouer un culte à un autre qu'Allah tels les idoles, les ancêtres, le tombeau d'un saint ou d'un martyr, dans l'espoir que ceux-ci dans une proximité supposée avec le Seigneur, intercèdent en faveur de celui qui invoque et jouent un rôle d'intermédiaire. Gloire à Lui ! Il n'a pas d'associés dans la Création et Il est le Seul qui mérite d'être adoré. Il n'y a pas pour vous, en dehors d'Al-

lah, ni allié ni secoureur [29;22]. Et ceux qui furent invoqués en dehors de Lui se détourneront d'eux. Où sont ceux que vous associez à Allah ? Ils se sont écartés de nous, diront-ils. Ou plutôt, nous n'invoquions rien, auparavant.



Ainsi Allah égare-t-il les négateurs. [40;73-74].

Quant à ceux à qui l'intercession (agréée) est destinée, elle concerne les croyants [ahl tawhid] et ce jusqu'au plus petit degré de foi. Nous parlons bien entendu d'une foi correcte quelqu'en soit la faiblesse et au-delà des fautes et des passions de l'individu, autrement dit une foi sans association à Dieu. Le Tout Miséricordieux fera ainsi sortir du feu des gens ayant moins d'un atome de foi dans le cœur [Al Boukhari] ! Ne restera alors que ceux ayant nié Son existence au plus profond de leur être tandis que les preuves leurs sont venues, pour ceux-là nulle intercession. Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté [40;18].

En outre, l'intercession n'émanera que des pieux serviteurs de Dieu. Ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le Tout Miséricordieux [19;87].

Enfin, ce qui fait la singularité de Moḥammad ﷺ c'est qu'il sera le premier à intercéder comme cela a été rapporté par Ahmad et que son intercession sera la plus considérable. Celle-ci se fera en plusieurs moments et non en une seule fois [Boukhari & Mouslim]. Elle correspond à la promesse qu'Allah a faite au sein du Livre en ces termes : *Ton Seigneur te ressuscitera très certainement en une position de gloire [17;79].* C'est pourquoi il est très souhaitable de formuler l'invocation prophétique bien connue après l'appel à la prière (voir livres d'invocations) afin d'obtenir l'intercession du Bien aimé d'Allah tout en sachant que le meilleur moyen de l'obtenir reste avant tout la foi en l'Unicité divine comme rapporté dans le hadith : *'Quel homme se réjouira le plus de ton intercession ?',* demanda Abou Hourayra. Et le Prophète ﷺ de dire : *celui qui dit qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu tout en y croyant sincèrement dans son cœur [Al Boukhari].*

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de :€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex